



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpelier, tenue à la mairie le mardi 14 août 2018 à 9 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Bernard Riopel  
Diane Thibault

Pier-Carl Bédard

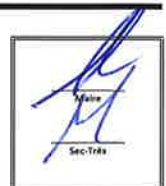
Jean-Guy Périard  
Ghislaine Jean

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adjudication du soumissionnaire – Appel d'offres pour le rechargement granulaire du Chemin du Crique-à-la-Roche;
5. Levée de l'assemblée.



## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

## **2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil conformément à la Loi (Art.156 CMQ).

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-08-187**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



**4. ADJUDICATION DU SOUMISSIONNAIRE – APPEL D’OFFRES POUR LE RECHARGEMENT GRANULAIRE DU CHEMIN DU CRIQUE-À-LA-ROCHE**

**2018-08-188**

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission par voie d’invitation écrite ont été formulées auprès de deux (2) fournisseurs afin de compléter la programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection sont prévus sur le Chemin du Crique-à-la-Roche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des soumissions des deux (2) fournisseurs :

Asphalte Raymond	65 555,30 \$
Service d’excavation Jacques Lirette	48 710,31 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de Service d’excavation Jacques Lirette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la soumission de Services d’excavation Jacques Lirette;

ET QUE le montant maximal qui sera autorisé pour la réfection du Chemin du Crique-à-la-Roche est trente-six mille sept cent cinquante-sept dollars (36 757 \$).

Adoptée à l’unanimité.

c. c. Finances (N/GL 03 01023)



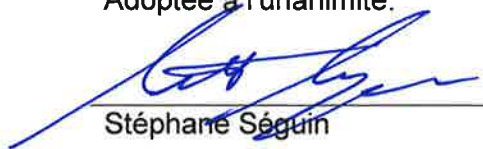
## 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-08-189

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 9 h 11.

Adoptée à l'unanimité.

  
Stéphane Séguin  
Maire

  
Manon Lanthier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**